



EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 décembre 2025

MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 19	Représentés : 6	Non représentés : 4
------------------	---------------	-----------------	---------------------

N°2025-098	Réhabilitation de la salle du 4 septembre – Demande de subvention à la CAF	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : 12 DEC. 2025 Publication sur le site internet municipal le : 16 DEC. 2025
------------	---	--

L'an deux mille vingt-cinq et le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le premier décembre deux mille vingt-cinq conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, J. GERARD, D. CAMHI, Y. FALCHI, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, V. PELLISSIER, M. CUTILLO, J.M. ARNAUD, M. SOONEKINDT, S. ROCHEZ, C. BARRIERE, J. PRUNARET.

EXCUSES : L. MAURIZIO représentée par Y. FALCHI, D. PETIT représenté par M. CATELIN, S. BOULINGUEZ représentée par D. BARBIER, A. RUBIOLO représentée par M. GUILLET, C. FREMY représentée par M. CUTILLO, P. BUISSON BAUMELOU, C. MARTIN, G. BESSE représenté par S. ROCHEZ.

NON EXCUSES : M. RIBES, M.L. VOLAND.

Secrétaire de séance : G. SORBA

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Considérant la nécessité pour chaque échelon territorial de participer à l'effort national d'économies d'énergie,
- Considérant que la réhabilitation énergétique des bâtiments est une priorité,
- Considérant les subventions déjà octroyées par l'Etat, la Région SUD et le Département des Bouches du Rhône pour la réhabilitation énergétique de la salle du 4 septembre,
- Considérant que la salle du 4 septembre est principalement utilisée par les Accueils de jeunes de la commune,
- Considérant que la salle du 4 septembre n'apporte pas une qualité d'accueil satisfaisante pour les enfants, les adolescents et les jeunes qui la fréquentent : pas de fenêtre dans l'espace jeune, « fournaise » en été, froid en hiver,

- Considérant que la Commune a signé avec la CAF des Bouches du Rhône une Convention globale territorialisée 2022-2025, et qu'elle est en cours de renouvellement pour la période 2026-2029,
- Considérant que la CAF dispose d'un dispositif « Fonds d'aide à l'investissement pour les Accueils de mineurs », pouvant aller jusqu'à 60% de l'investissement,
- Considérant que notre Commune est activement engagée dans une démarche environnementale à travers :
 - l'obtention du label régional « Territoire durable – Une COP d'avance » 2021-2023 – Niveau 1
 - l'obtention du label régional « Territoire durable – Une COP d'avance » 2024-2026 – Niveau 2
 - la délibération n°2010-077, engageant la commune dans la Charte « Vers un développement durable en Pays d'Aix »
 - la délibération n°2012-003, présentant sa démarche de Développement durable
 - la délibération n°2020-084 approuvant la signature de la Charte zéro déchet plastique, avec la Région
 - la délibération n°2023-019 approuvant la signature de la Charte métropolitaine des manifestations écoresponsables
- Considérant la Commission finances en date du 3 décembre 2025.

La salle du 4 septembre, construite au début des années 1970 est considérée, selon les normes actuelles, comme une passoire thermique. Elle ne dispose pratiquement d'aucune isolation efficace.

Le projet de réhabilitation prévoit :

- Amélioration thermique : Isolation des murs, remplacement des vieilles plaques de plastique translucides faisant office de « vitres », remplacement de la toiture, remplacement du système de chauffage, changement d'huisseries, création de deux sas thermiques, préparation de la toiture en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques, éclairages leds, ...
- Amélioration environnementale : plantation d'arbres et création d'espaces verts sur les parvis avant et arrière, récupérateurs d'eau, désimperméabilisation, nichoirs,
- Amélioration PMR : mise aux normes des WC PMR, ascenseur
- Améliorations fonctionnelles :
 - o Espaces jeunes : Remise en propreté <f+ ouverture de grandes fenêtres (le local ne dispose d'aucune fenêtre aujourd'hui) et création d'un balcon + installation d'un monte-personne
 - o Création d'une avancée à usage de buvette et améliorant l'isolation thermique

Ce projet s'inscrit pleinement dans la politique nationale d'économie d'énergie, mais aussi dans la politique environnementale municipale qui a été récompensée en octobre 2024 par l'obtention du niveau 2 du Label « Territoire Durable – Une COP d'avance ».

L'investissement concerne donc :

- Des améliorations énergétiques du bâtiment et des améliorations environnementales sur ses abords,
- Des améliorations d'usages importantes, très majoritairement à destination des jeunes et des enfants des Accueils de jeunes.

Demande de subvention à la Caisse d'allocation familiales

Afin de pouvoir déterminer la subvention qui peut être demandée à la CAF, il est nécessaire de définir quelle part de l'usage du bâtiment est affectée à l'usage des Accueils de jeunes.

Usages du bâtiment

L'Espace jeune

- utilisant environ 20% de la superficie totale du bâtiment, l'Espace jeunes est utilisé à 100% par des Accueils de jeunes : Planet' jeunes et Cap'aventure

La grande salle de type gymnase : environ 80% de la superficie

Utilisation de la grande salle par un ALSH		NB jours/an
Période scolaire	Mercredi	36
Vacances d'automne	5 jours / semaine	10
Vacances d'hiver	Idem	10
Vacances de printemps	Idem	10
Vacances d'été	Idem	25
Total		91

Utilisation pour d'autres usages		NB jours/an
Scolaire	Selon météo (hiver et intempéries) 4 jours x 12 semaines	48 *
Associatif	5 soirs hors vacances	90 *
Evénements le week-end	Une dizaine par an	10
Total		148

* Il s'agit d'un calcul équivalent car les mêmes journées peuvent être utilisées par les scolaires (en journée) et les associations (en soirée).

La grande salle est donc utilisée par des accueils de jeunes pour 61% de son utilisation.

Le bâtiment est donc utilisé :

- pour 20% de sa superficie à 100% d'usage par des Accueils de jeunes
 - et pour 80% de sa superficie à 61% d'usage par des Accueils de jeunes
- Cela fait une utilisation à 69% par des Accueils de jeunes.

Amélioration pour les jeunes des Accueils de jeunes

Le projet emporte de grandes améliorations pour les Accueils de jeunes :

- Création d'une baie vitrée et d'un balcon pour l'Espace jeunes (aujourd'hui il n'y a aucune fenêtre dans cette salle)
- Installation d'un monte-personne pour l'Espace jeune (mise aux normes PMR)
- Meilleure isolation du bâtiment (confort thermique été et hiver)

- Rafraîchissement des deux espaces en été
- Remise en peinture + réfection du sol

Les grands utilisateurs et bénéficiaires de l'investissement sont donc les enfants et les adolescents des Accueils de jeunes.

Ce projet respecte les 4 objectifs du dispositif de la CAF « Fonds d'Aide à l'investissement ACM » :

- Renforcer l'attractivité de l'offre
- Améliorer les conditions d'accueil des enfants et des adolescents et favoriser l'insertion
- Améliorer les conditions de travail des personnels
- Répondre aux enjeux de la transition écologique

Planning prévisionnel

• Choix du MOE :	Fait
• Etude niveau PRO DCE	Fait
• PC	En cours d'instruction
• Marché de travaux	1 ^{er} trimestre 2026
• Début des travaux :	2 ^e trimestre 2026
• Fin des travaux :	1 ^{er} trimestre 2027

Cout de l'opération

Le montant global de l'opération était initialement chiffré à 1.277.846 €HT.

La Nouvelle équipe municipale a décidé de développer le programme du projet, notamment :

- Amélioration de l'efficacité énergétique
- Création d'un sas qui a des fonctions, à la fois thermique et à usage de buvette
- Amélioration de l'accessibilité PMR des vestiaires

Le nouveau cout prévisionnel est désormais de 1.725.127 €HT.

Nous avons déjà obtenu des subventions du Département, de l'Etat et de la Région.
L'augmentation du cout du projet reste à financer.

Plan de financement prévisionnel

Le tableau ci-dessous présente en détail le plan de financement prévisionnel

Partenaires financiers	Participation en %	Montant	Statut
Département 13 (FDADL + CDTE)	35,3%	608 344	Obtenu
Etat (fonds vert)	12,4%	213 900	Obtenu
Région - Nos communes d'abord 2025	8,7%	150 000	Obtenu
CAF	23,6%	407 800	Nouvelle demande
Autofinancement communal	20,0%	345 083	
TOTAL	100,0%	1 725 127	

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De solliciter la Caisse d'allocations familiales pour une subvention de 407.130 € au titre du Fonds d'aide à l'investissement des Accueil collectifs de mineurs 2026, pour les usages attachés à deux Accueils de jeunes de la Commune, soit un taux de 23,6% de l'investissement total,
- De s'engager à respecter les conditions de financement de la CAF,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en son absence durable Madame la première adjointe, à signer tous les actes et documents relatifs à ces deux demandes de subvention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Guillaume SORBA



Le Maire
Joël LEVI-VALENSI

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

[Actes en cours](#)

[Création d'acte](#)

[Recherche](#)

Acte à classer

[Imprimer](#) [Imprimer l'acte avec le tampon AR](#) [Envoyer](#)

2025-098

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-12T15-19-16.01 (MI266125858)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20251208-2025-098-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Réhabilitation de la salle du 4 septembre - Demande de subvention à la CAF

Date de décision : 08/12/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2025-098 Réhabilitation salle du 4 septembre - demande de subvention à la CAF.PDF](#) Multicanal : Non

[Annuler](#)

[Classer](#)

Préparé

Date 12/12/25 à 15:19

Par [ELSENHEIMER Sophie](#)

Transmis

Date 12/12/25 à 15:19

Par [ELSENHEIMER Sophie](#)

Accusé de réception

Date 12/12/25 à 15:25